



Annie Lobé
c/o SantéPublique-editions
20, avenue de Stalingrad
94240 FRESNES

Le lundi 12 septembre 2016

Objet : Signification par voie d'huissier des *Cahiers de doléances des citoyens et des élus de la République française contre les compteurs « communicants » Linky, Gazpar et les compteurs à télérelève d'eau chaude et d'eau froide, valant mise en demeure de faire cesser le déploiement des compteurs dits « intelligents » Linky, Gazpar, et des compteurs individuels à télérelève pour l'eau froide et l'eau chaude, et de faire procéder au retrait de l'intégralité desdits compteurs déjà posés.*

Lettre ouverte

À **Monsieur HOLLANDE François**,
en sa qualité de Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS

À **Monsieur VALLS Manuel**
en sa qualité de Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

À **Madame ROYAL Ségolène**
en sa qualité de Ministre de l'Environnement et de l'Energie
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

À **Madame COSSE Emmanuelle**
en sa qualité de Ministre du Logement et de l'Habitat durable
Hôtel de Castries
72 rue de Varenne
75007 PARIS

À **Monsieur CAZENEUVE Bernard**
en sa qualité de Ministre de l'Intérieur
Hôtel de Beauvau
Place Beauvau
75008 PARIS

À **Monsieur BARTOLONE CLAUDE**
En sa qualité de Président de l'Assemblée nationale
Palais-Bourbon
126, rue de l'Université
75007 PARIS

À **Monsieur LARCHER Gérard**
en sa qualité de Président du Sénat



Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75006 PARIS

À **Monsieur SAUVÉ Jean-Marc**
En sa qualité de Vice-Président du Conseil d'Etat
Palais Royal
1, place du Palais Royal
75001 PARIS

À **Monsieur FABIUS Laurent**
En sa qualité de Président du Conseil Constitutionnel
2, rue de Montpensier
75001 PARIS

À **Monsieur de LADOUCETTE Philippe**
En sa qualité de Président de la Commission de régulation de l'énergie
15, rue Pasquier
75008 PARIS

À **Monsieur BAROIN François**
En sa qualité de Président de l'Association des maires de France
41, quai d'Orsay
75007 PARIS

À **Monsieur PINTAT Xavier**
En sa qualité de Président de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies
20, boulevard Latour-Maubourg
75007 PARIS

À **Monsieur LEVY Jean-Bernard**
En sa qualité de Président d'Electricité de France (EDF), maison mère à 100 % d'ENEDIS
22, avenue de Wagram
75008 PARIS

À **Madame FALQUE-PERROTIN Isabelle**
En sa qualité de Présidente de la CNIL
(Commission nationale de l'informatique et des libertés)
8, rue Vivienne
75002 PARIS

À **Monsieur LE PESTEUR Jean-Pierre**
En sa qualité de Président du Conseil d'administration de l'ANFR
(Agence nationale des fréquences)
78, avenue du Général de Gaulle
94700 MAISONS-ALFORT

À **Monsieur HOUSSIN Didier**
En sa qualité de président du Conseil d'administration de l'ANSES
(Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'environnement et du travail)
14, rue Pierre et Marie Curie
94700 MAISONS-ALFORT



**Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Vice-Président du Conseil d'Etat,
Monsieur le Président du Conseil constitutionnel,
Monsieur le Président de la Commission de régulation de l'énergie,
Monsieur le Président de l'Association des maires de France,
Monsieur le Président de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies,
Monsieur le Président d'EDF,
Madame la Présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés,
Monsieur le Président de l'Agence nationale des fréquences,
Monsieur le Président l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'environnement et du Travail,**

Par la présente, au nom de leurs 1694 premiers signataires, citoyens et élus de la République française, j'ai l'honneur de vous faire remettre solennellement par voie d'huissier les *Cahiers de doléances des citoyens et des élus de la République française contre les compteurs « communicants » Linky, Gazpar et les compteurs à télérelève d'eau chaude et d'eau froide*, aux fins de vous demander l'abrogation de l'arrêté du 4 janvier 2012 et des articles 26, 27, 28, 29, 168 et 201 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, ainsi que des alinéas des articles L. 341-4 et suivants du Code de l'énergie, portant instauration du déploiement des compteurs communicants d'électricité, de gaz et d'eau chaude.

Ces *Cahiers de doléances*, dont un exemplaire identique est remis à chacun d'entre vous, comportent 63 pages d'arguments techniques et juridiques à l'appui de notre demande de l'arrêt du déploiement des compteurs Linky, Gazpar et des compteurs individuels à télérelève pour l'eau chaude et l'eau froide.

L'ordonnance ou le décret d'abrogation, publié sans délai et d'application immédiate, devra également ordonner la dépose obligatoire, au plus tard le 1^{er} janvier 2017, de l'intégralité des compteurs « intelligents » déjà installés sur l'ensemble du territoire français (métropole et outre-mer) ainsi que leur remplacement par des modèles de la génération précédente, et stipuler que le calendrier de dépose à établir par les entreprises (ENEDIS, GRDF,...) sera rendu public pour chaque ville et pour chaque rue (consultable sur Internet) et adressé par courrier à tous les abonnés ayant déjà subi la pose.

Cette ordonnance ou ce décret devra également ordonner la dépose obligatoire, au plus tard le 31 janvier 2017, des infrastructures associées pour l'électricité et le gaz : antennes-relais installées sur les points hauts fournis par les communes s'agissant du système Gazpar, concentrateurs, équipements informatiques et antennes-relais GPRS s'agissant du système Linky.

Cette ordonnance ou ce décret devra également interdire le déploiement des compteurs individuels à télérelève d'eau froide, dont le déploiement actuel se déroule sans qu'aucun texte législatif ne les aient autorisés, et ordonner la dépose obligatoire de l'intégralité des compteurs individuels d'eau froide déjà installés, au plus tard le



31 janvier 2017, ainsi que des infrastructures afférentes (notamment réémetteurs installés en hauteur sur les lampadaires dans les rues).

Un nombre croissant de communes (250 communes, à ce jour, ont rendue publique leur décision) ont déjà refusé le déploiement du Linky par délibération du Conseil municipal ou par un vœu adopté en Conseil municipal, ce qui démontre que les préoccupations exprimées dans le présent courrier sont partagées, légitimes et conformes à la volonté démocratique.

Précision très importante : la présente signification vaut réponse aux courriers individuels stéréotypés ne contenant aucune objection valide face aux arguments contenus dans les présents *Cahiers de doléances*, courriers déjà adressés par les sociétés responsables du déploiement des compteurs « intelligents » (EDF/ENEDIS -ex ERDF-, Engie/GRDF notamment) aux citoyens/abonnés leur ayant adressé en recommandé plusieurs milliers de lettres de refus individuel du compteur Linky et/ou Gazpar.

De plus, il est inadmissible que des abonnés ayant exprimé leur refus du compteur Linky ou Gazpar soient l'objet de tentatives d'intimidation ou subissent l'installation de ces compteurs en dépit de leur refus, lorsque le compteur est situé à l'extérieur. Les témoignages attestant de ces pratiques choquantes sont de plus en plus nombreux.

Ainsi à Maisons-Alfort (94), le 1^{er} juillet 2016, dans une résidence de 159 logements (bailleur ICF), la police a été appelée au prétexte que les habitants étaient armés. Les forces de l'ordre, armées de mitraillettes, ont plaqué les habitants au mur pour les fouiller, pendant que les poseurs de Linky tiraient profit de cette immobilisation pour poser des Linky malgré l'opposition clairement affichée des habitants, qui avaient préalablement envoyé des lettres recommandées de refus individuel du Linky.

Depuis que sept habitants ont fait signifier par huissier à Enedis une « sommation de ne pas faire » juridiquement argumentée de 21 pages, les poseurs ne sont pas revenus dans cette résidence. Le rappel de la loi semble avoir eu un effet dissuasif.

Toutes les pratiques d'intimidation et de pose forcée doivent cesser immédiatement. Je vous mets également en demeure d'obtenir que les entreprises précitées les fassent cesser dès réception de la présente et rendent publiques sur leur site Internet les lettres qu'elles auront adressées dans ce sens à leurs sous-traitants.

Si une ordonnance ou un décret d'application immédiate n'est pas publié sans délai au *Journal Officiel* pour abroger les six articles de la loi de transition énergétique dont trois d'entre vous sont les signataires (avec Madame Sylvia Pinel, précédente ministre du Logement, qui a été remplacée le 11 février 2016 par Madame Emmanuelle Cosse) et pour interdire tout type de compteur « communicant », cette affaire sera portée devant les juridictions compétentes, à l'encontre des destinataires sus-désignés.

La présente signification fait suite aux centaines de lettres recommandées et aux milliers de courriels déjà envoyés aux destinataires des présentes :

- A Monsieur HOLLANDE François, en sa qualité de président de la République :

- . Lettre ouverte d'Annie Lobé du 23 juillet 2015 adressée par Chronopost ;
- . Lettre ouverte d'Annie Lobé du 3 novembre 2015 déposée par porteur directement à l'Elysée
- . Plus de 475 lettres recommandées adressées par des citoyens depuis le 3 novembre 2015
 - . Au moins 94 lettres RAR de mise en demeure d'abrogation du Linky adressées par des



citoyens depuis le mois de février 2016 ;

- « L'Appel pour des réseaux sécurisés filaires, contre les réseaux Linky et l'Internet des objets », adressé par plusieurs centaines de personnes depuis le 29 novembre 2015 via le formulaire de contact sur elysee.fr

Toutes ces lettres sont restées sans réponse.

- A Monsieur VALLS Manuel, en sa qualité de Premier ministre :

- . Lettre ouverte d'Annie Lobé du 23 juillet 2015, adressée par Chronopost, *restée sans réponse* ;
- . Lettre ouverte d'Annie Lobé du 7 août 2015, déposée par porteur (*accusée réception le 27 août 2015 par le Chef de Cabinet M. Sébastien Gros sous la Réf: CAB IV/2 – LM/ R051432.02.1 / R050497.01*) ;
- . Lettre ouverte du groupe des électrosensibles de Paris du 15 août 2015, déposée par porteur le lundi 17 août 2015 à 9h28, *restée sans réponse* ;
- . Au moins 94 lettres RAR de mise en demeure d'abrogation du Linky adressées par des citoyens depuis le mois de février 2016 *restées sans réponse* .

- A Monsieur VALLS Manuel, en sa qualité de ministre de l'Intérieur :

- . Lettre ouverte d'Annie Lobé du 30 juillet 2013, déposée par porteur avec ses pièces jointes (les publications d'Annie Lobé) *restée sans réponse*.

- A Madame ROYAL Ségolène, en sa qualité de ministre de l'Environnement :

- . Lettre ouverte d'Annie Lobé du 16 juin 2014, déposée par porteur, *restée sans réponse* ;
- . Lettre ouverte d'Annie Lobé du 13 octobre 2014, déposée par porteur, *restée sans réponse* ;
- . Lettre ouverte du groupe des électrosensibles de Paris du 7 juillet 2015, adressée par Chronopost et reçue par la ministre le 8 juillet 2015, *restée sans réponse* ;
- . Lettre ouverte d'Annie Lobé du 7 août 2015, déposée par porteur, *restée sans réponse* ;
- . Lettre ouverte du groupe des électrosensibles de Paris du 15 août 2015, déposée par porteur le lundi 17 août à 10h, *restée sans réponse* ;
- . Lettre ouverte d'Annie Lobé du 3 novembre 2015, déposée par porteur ; (*réponse du 20 janvier 2016 ne répondant pas aux arguments présentés, signée par la ministre, Réf: CDAP/V/A15028803-D16000136*) ;
- . Au moins 94 lettres RAR de mise en demeure argumentée d'abrogation du Linky adressées par des citoyens depuis le mois de février 2016, *restées sans réponse*.

- A Madame COSSE Emmanuelle, en sa qualité de ministre du Logement :

- . Au moins 94 lettres RAR de mise en demeure argumentée d'abrogation du Linky adressées par des citoyens depuis le mois de février 2016, *restées sans réponse* ;
- . Auparavant, sa prédécesseure Madame PINEL Sylvia avait reçu la Lettre ouverte du groupe des électrosensibles de Paris du 15 août 2015, déposée par porteur le lundi 17 août 2015 à 9h24, *restée sans réponse, ainsi que la lettre d'Annie Lobé du 7 août 2015* ;

- A Monsieur CAZENEUVE Bernard, en sa qualité de ministre de l'Intérieur :

- . Lettre ouverte d'Annie Lobé du 7 août 2015, déposée par porteur, *restée sans réponse* ;



- . Lettre ouverte du groupe des électrosensibles de Paris du 15 août 2015, déposée par porteur le lundi 17 août 2015 au matin,
restée sans réponse ;
- . Au moins 26 lettres RAR de mise en demeure argumentée d'abrogation du Linky adressées par des citoyens depuis le mois de mai 2016.
restées sans réponse.

- **A Monsieur BARTOLONE Claude, en sa qualité de président de l'Assemblée nationale :**
 - . Plusieurs milliers de courriels depuis le 6 octobre 2014 adressés par des centaines de citoyens
restés sans réponse.

- **A Monsieur LARCHER Gérard, en sa qualité de président du Sénat :**
 - . Plusieurs milliers de courriels depuis le 6 octobre 2014, adressés par des centaines de citoyens
restés sans réponse.

- **A chacun des membres du Conseil Constitutionnel, y compris le Président :**
 - Lettres ouvertes du 23 juillet 2015 adressées individuellement par Chronopost à :
Mmes et MM. DEBRE Jean-Louis, BAZY-MALAUURIE Claire, CANIVET Guy,
HAENEL Hubert, JOSPIN Lionel, CHARASSE Michel, BELLOUBET Nicole,
MAESTRACCI Nicole, DENOIX-DE-SAINT-MARC Renaud, GISCARD D'ESTAING
Valery,
restées sans réponse.

- **A Monsieur FABIUS Laurent, Ministre des Affaires étrangères, président COP 21 :**
 - . Lettre ouverte d'Annie Lobé du 3 novembre 2015, déposée par porteur,
restée sans réponse ;
 - . Lettre ouverte d'Annie Lobé du 21 août 2012, déposée par porteur,
restée sans réponse.

- **A Monsieur de LADOUCKETTE Philippe, président de la Commission de régulation de l'énergie :**
 - . Lettre ouverte d'Annie Lobé du 23 juillet 2015, adressée par Chronopost,
restée sans réponse.

De plus, les membres des cabinets élyséen et ministériels dont les noms et adresses suivent ont reçu, depuis février 2016, au moins 575 mails argumentés de mise en demeure d'abrogation du Linky, adressés par des citoyens, restés sans réponse :

Membres du cabinet de Monsieur HOLLANDE François :

jean-pierre.jouyet@elysee.fr, benoit.puga@elysee.fr, thierry.lataste@elysee.fr, boris.vallaud@elysee.fr, jacques.audibert@elysee.fr, didier.le-bret@elysee.fr, laurence.boone@elysee.fr, vincent.feltesse@elysee.fr, gaspard.gantzer@elysee.fr, constance.riviere@elysee.fr, isabelle.sima@elysee.fr, christophe.pierrel@elysee.fr, frederic.monteil@elysee.fr, annabelle.vandendriessche@elysee.fr, adrienne.brotons@elysee.fr, jean-jacques.barberis@elysee.fr, pierre-louis.basse@elysee.fr, vincent.berger@elysee.fr, patrice.biancone@elysee.fr, pierre-yves.bocquet@elysee.fr, bernard.combes@elysee.fr, nathalie.iannetta@elysee.fr, olivier.lyon-caen@elysee.fr, rodolphe.gintz@elysee.fr, xavier.piechaczyk@elysee.fr, julien.pouget@elysee.fr, bernard.rullier@elysee.fr, francoise.tome@elysee.fr, philippe.vincon@elysee.fr, marc.vizy@elysee.fr, michel.yahiel@elysee.fr, frederic.giudicelli@elysee.fr, nathalie.destais@elysee.fr, delphine.prady@elysee.fr, adrien.abecassis@elysee.fr, marie-helene.aubert@elysee.fr, david.cvach@elysee.fr, helene.le-gal@elysee.fr, sophie.martin-lang@elysee.fr, thomas.melonio@elysee.fr, cyril.piquemal@elysee.fr, francois.revardeaux@elysee.fr, claudine.ripert@elysee.fr, alice.rufo@elysee.fr, pierre.schill@elysee.fr, frederic.parisot@elysee.fr, francois-xavier.blin@elysee.fr, jean-christophe.perrochon@elysee.fr, patrice.hugret@elysee.fr,

emmanuelle.assidon@interieur.gouv.fr, matthieu.garrigue-guyonnaud@interieur.gouv.fr,
michel.lalande@interieur.gouv.fr, pierre-antoine.molina@interieur.gouv.fr, pierre-
henry.brandet@interieur.gouv.fr, raphael.sodini@interieur.gouv.fr, sec.conseillerspecial@interieur.gouv.fr,



Auparavant, entre juin 2015 et janvier 2016, Monsieur BODENEZ Philippe, Conseiller technique chargé des risques technologiques, de la sûreté nucléaire et de l'économie circulaire auprès de Madame ROYAL Ségolène, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, avait reçu par mail 537 pétitions de refus du Linky sur son adresse : philippe.bodenez@developpement-durable.gouv.fr.

Un entretien de deux heures a eu lieu entre Monsieur Bodenez et Madame Annie Lobé le vendredi 5 juin 2016, qui devait être le préalable à une rencontre entre Madame la ministre et le groupe des électrosensibles de Paris. Mais aucune suite n'a été donnée par le ministère, malgré de nombreuses relances quotidiennes par mail et par téléphone tant auprès de M. Bodenez que du secrétariat de la ministre.

Enfin, le lundi 17 août 2015 entre 8h30 et 10h07, les ministres suivants ont également reçu, par porteur, la lettre ouverte du groupe des électrosensibles de Paris datée du 15 août 2015 :

- **Monsieur Alain VIDALIES** Secrétaire d'Etat chargé des Transports
- **Madame Marisol TOURAINE** Ministre des Affaires sociales et de la Santé
- **Madame Laurence ROSSIGNOL** Secrétaire d'Etat chargée de la Famille de l'Enfance et des Personnes âgées
- **Madame Ségolène NEUVILLE** Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées
- **Madame Pascale BOISTARD** Secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes
- **Madame Christiane TAUBIRA** Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
- **Madame Najat VALLAUD-BELKACEM** Ministre de l'Education nationale
- **Monsieur Thierry MANDON** Secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- **Monsieur Emmanuel MACRON** Ministre de l'Economie
- **Monsieur Michel SAPIN** Ministre des Finances
- **Madame Axelle LEMAIRE** Secrétaire d'Etat chargée du Numérique
- **Madame Martine PINVILLE** Secrétaire d'Etat en charge de la Consommation
- **Monsieur Jean-Yves LE DRIAN** Ministre de la Défense
- **Monsieur Stéphane LE FOLL** Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
- **Monsieur François REBSAMEN** Ministre du Travail
- **Madame Fleur PELLERIN** Ministre de la Culture et de la Communication.

Toutes ces lettres sont restées sans réponse.

Les mêmes ministres avaient préalablement reçu la lettre ouverte d'Annie Lobé du 7 août 2015, déposée par porteur soit le vendredi 7 août en fin d'après midi, soit le lundi 10 août 2015 avant 13h17.

Toutes ces lettres sont restées sans réponse, à l'exception de la réponse adressée par M. Benoît Vallet, Directeur général de la Santé, le 20 novembre 2015, annonçant la saisine de l'ANSES (Réf. Alice Kopel 282, Bureau EA1 Environnement extérieur et produits chimiques) et de la réponse de Fleur Pellerin du 2 octobre 2015, Réf. : INST/4159/MGI, assurant que la ministre avait « pris connaissance de [n]otre correspondance avec attention ».

Il peut être conclu de ce qui précède que les mises en garde, nombreuses, sérieuses et répétées, et les mises en demeure dûment motivées, adressées aux autorités législatives et exécutives françaises par tous les canaux possibles, n'ont été suivies d'aucun effet.

Par conséquent, les 1694 premiers signataires (dont 21 maires et élus locaux) attirent votre attention sur les conséquences pénales que vous encourez en ne vous conformant



pas aux demandes contenues dans les présentes, lesquelles conséquences pénales sont listées et détaillées dans les *Cahiers de doléances* ci-joints.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier ministre, Mesdames et messieurs les Ministres, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur le Président du Sénat, Monsieur le Vice-Président du Conseil d'Etat, Monsieur le Président du Conseil constitutionnel, Monsieur le Président de la Commission de régulation de l'énergie, Monsieur le Président de l'Association des maires de France, Monsieur le Président de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, Monsieur le Président d'EDF, Madame la Présidente de la CNIL, Monsieur le Président de l'ANFR, Monsieur le Président de l'ANSES, l'expression de ma considération la plus haute pour la démocratie et pour la République.

Annie Lobé

Journaliste scientifique indépendante

Pour les 1694 premiers signataires des *Cahiers de doléances*

Pièce jointe : *Cahiers de doléances des citoyens et des élus de la République française contre les compteurs « communicants » Linky, Gazpar et les compteurs à télérelève d'eau chaude et d'eau froide, 63 pages, version du 2 septembre 2016*

NB : Les lettres et les courriels mentionnés ci-dessus, adressés au président de la République, aux ministres et aux parlementaires, peuvent être lus en ligne aux adresses suivantes :

<http://www.santepublique-editions.fr/annie-lobe-ecrit-a-14-ministres.html>

<http://www.santepublique-editions.fr/lettre-segolene-royal-ministre-ecologie-developpement-durable-energie.html>

<http://www.santepublique-editions.fr/groupe-des-electrosensibles-d-ile-de-france.html>

<http://www.santepublique-editions.fr/petition-contre-linky-le-compteur-a-radiofrequences.html>

<http://www.santepublique-editions.fr/lettre-a-envoyer-a-francois-hollande-pour-garantir-la-france-contre-l-accident-nucleaire.html> (concerne le Linky)

<http://www.santepublique-editions.fr/mail-appel-a-mobilisation-generale-contre-le-compteur-linky.html>